

AFFAIRE N° 16

RENEGOCIATION DE LA DETTE COMMUNALE

**RECTIFICATION DU BAREME DE REMUNERATION
DE L'UNION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE
DE FINANCEMENT D'AUDIT DE GESTION
(U.N.I.F.A.G.)**

Rapporteur : Gabriel ARMOUDOM.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 16 décembre 1989 (affaire n° 16), vous m'avez autorisé à renégocier un certain nombre de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.), et à régler à l'Union Nationale Interprofessionnelle de Financement d'Audit de Gestion (U.N.I.F.A.G.) des frais d'étude à partir d'un barème qui, à la suite d'une erreur matérielle, a été établi en millièmes et non en pourcentages.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à retenir comme base de rémunération de l'étude, le barème adéquat.

PRORATA (hors taxes)	DETTE RENEGOCIEE
0,50 pour cent	0/ 30 000 000 F
0,30 pour cent	31 000 000/ 50 000 000 F
0,20 pour cent	51 000 000/ 100 000 000 F
0,15 pour cent	101 000 000/ 200 000 000 F
0,10 pour cent	201 000 000 F et plus

LE MAIRE : Cette renégociation de la dette nous a permis d'économiser 400 000 000 F.

M. GERARD M. : Sous la précédente Municipalité, la renégociation de la dette était faite par le Secrétaire Général qui ne prélevait pas de pourcentage.

LE MAIRE : J'ai rencontré cette personne qui est un expert international. Sa profession est de renégocier les dettes. Je peux vous affirmer qu'il y a une différence entre un expert en la matière et un Secrétaire Général quelles que soient ses compétences.

Vous avez négocié, par le passé, dans une phase où précisément le contexte économique et financier mondial et national changeaient. Il y avait alors une opportunité très grande. Lorsque nous avons renégocié la dette, le contexte était différent. C'est pourquoi, nous avons eu recours à un expert. Nous avons eu raison de le faire, puisque l'opération a été bénéfique.

M. GERARD M. : Cette procédure est nouvelle. La Réunion avait la réputation d'être un interlocuteur difficile.

LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*